

# Règlement Mondiale 2024

0 0 0

## Article 1 – PARTICIPANTS

Chaque commune inscrit deux équipes :

- Une triplète mixte adulte
- Une doublette enfant

Les équipes vainqueurs et finalistes seront automatiquement invités en surplus des équipes communales.

L'organisation se réserve le droit d'inscrire des équipes d'élue(s) et des équipes d'agents de la CCPC afin de compléter le nombre d'équipe.

L'organisation se réserve le droit d'inscrire des équipes supplémentaires pour le concours enfants afin de compléter le nombre d'équipe.

Toute participation nécessite l'acceptation du présent règlement.

## Article 2 – CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les joueurs sélectionnés dans chacune des équipes doivent être résidents de la commune.

Pour le concours adulte, les équipes doivent être mixtes.

Pour le concours enfant, seuls les enfants nés en 2010 ou après peuvent concourir.

Les communes doivent retourner la fiche d'inscription avant le lundi 13 Mai 2024 en prenant soin de bien vérifier :

- Les informations des participants
- Le choix de la prise ou non du repas offert
- Le modèle et la taille du T-shirt offert pour tous les participants

## Article 3 – LES SÉLECTIONS

En amont de la compétition finale qui se déroule le samedi 8 Juin 2024 à Corconne, chaque commune procède librement à la sélection de ses représentants.

La municipalité peut donc organiser un concours qualificatif, une sélection sur inscription ou autre.

La municipalité peut également déléguée cette sélection auprès d'une association locale.

Ces sélections doivent se réaliser avant le lundi 13 Mai 2024, date limite du retour de la fiche d'inscription par mail à [sports@piemont-cevenol.fr](mailto:sports@piemont-cevenol.fr).

#### Article 4 - DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Chaque année il est proposé à la commune vainqueur de la compétition Adulte d'accueillir la compétition finale dans la mesure de la disponibilité des équipements nécessaires, et sous réserve de ne pas avoir organisé la compétition lors des 6 dernières éditions.

En cas d'impossibilité, la proposition sera faite à la commune vainqueur de la compétition Enfants (*même réserves*).

En cas de nouvelle impossibilité, une proposition de candidature sera faite à l'ensemble des communes de la CCPC (*mêmes réserves*).

L'organisation de la compétition finale se déroule en respect du Règlement Officiel pour le Sport de Pétanque disponible sur le site de la FFPJP, néanmoins l'article 4 est proscrit ainsi que le retrait des exigences vestimentaires liées au port de chaussures et à l'obligation de pantalon/pantacourt).

La compétition enfant est ouverte à des participants nés en 2010 et après, ainsi c'est la réglementation pétanque pour la catégorie « Cadet » qui s'appliquera.

La communauté de communes du Piémont Cévenol, la mairie de Corconne et les associations participantes organisent la compétition et planifieront son format en fonction des retours d'inscription. Chaque participant se verra remettre un tee-shirt de couleur distinctive et floqué du nom de sa commune au modèle et taille inscrit sur la fiche d'inscription.

Chaque participant recevra un ticket donnant droit au repas du midi sous réserve d'avoir coché la case sur la fiche d'inscription.

#### Article 5 - RESPONSABILITÉ

L'organisation décline toutes responsabilités civiles ou pénales en cas d'accident immédiat ou secondaire dont les participants pourraient être victime du fait de leur participation à cette épreuve.

Les participants s'engagent sous leur entière responsabilité et reconnaissent être en bonne santé.

En cas d'incident, de casse, de vol ou de perte l'organisation ne pourra être tenu pour responsable.

Par acceptation de ce règlement, les participants s'engagent à ne pas poursuivre pénalement ou civilement les organisateurs en cas d'accident.

#### Article 6 - DROIT A L'IMAGE

Les participants autorisent l'organisateur à les prendre en photo et renoncent à faire valoir tout droit à l'image. Ils autorisent la publication de ces photos par le service communication de la CCPC.

## Article 7 - TROPHÉES

Des récompenses individuelles seront remises aux finalistes et vainqueurs des concours.

Un trophée sera remis à chacune des communes vainqueurs des concours adulte et enfant.

Ces deux trophées seront remis en jeu chaque année. Après 3 succès, le trophée sera définitivement conservé dans la mairie concernée et un nouveau trophée remis en jeu.

Fait à Sauve, le 02/02/2024,

Mr MARTIN Laurent,  
Vice-président délégué aux Sports

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the typed name and title.